



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LONGUEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/09/2019 19H00.

Présents : M. Michel COLLETTE, Maire, M Eric BARRUET, M Denis MESSIO, M Philippe POULAIN, M Médéric PARROT, M François LAURENT, M Jean-Pierre WRZOCHOL, Mme Nadège ROELENS, Mme Isabelle FORTE, Odile CORDIER, Mme Michelle CHAMBRELENT.

Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) :

- Mme Nicole DIMINO ayant donné procuration à M Michel COLLETTE.
- Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE ayant donné procuration à Mme Nadège ROELENS.
- M Bruno PUIS ayant donné procuration à M Médéric PARROT.

Absent (e,s,es) : Mme Christine NEIVA-TORRES.

A été nommé (e) secrétaire : Eric BARRUET.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 27/06/2019.
- Projet d'une pharmacie et d'un kinésithérapeute.
- Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.
- Virement de crédits pour modification du Plan Local d'Urbanisme.
- Modification des crédits du budget primitif 2019 liés à l'inventaire.
- Indemnités du receveur.
- Monsieur MESSIO propose de rajouter le changement de certaines lanternes, pas d'objection.

Questions diverses :

- Travaux syndicat des eaux
- Rentrée scolaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 JUIN 2019

Monsieur PARROT fait part de ses remarques :

- Réception du procès-verbal en décalé avec la convocation/
- Monsieur PUIS n'avait pas pris part au vote concernant l'approbation du procès-verbal.

Celui-ci est adopté à la majorité.

PROJET PHARMACIE ET KINESITHERAPEUTE
(délibération n°01-09/09/2019)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été saisi de demandes de deux personnes (pour projet de santé) qui souhaitent s'installer sur la commune, rue de Paris, après le cabinet médical vers Pont-Ste-Maxence :

- Monsieur Frédéric DUCHAINE, pharmacien (nécessité de l'autorisation préalable de l'Agence Régionale de la Santé) la surface de vente serait de 250 à 300 m² sur un terrain de la commune d'environ 700 m²
- Monsieur Julien REMI, kinésithérapeute, la surface des locaux serait de 120 m², et le terrain de 572 m² contigu de la pharmacie.

Des places de stationnement étant déjà à proximité, il n'y aura pas la nécessité de prévoir un parking supplémentaire.

Les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur ce projet, il est précisé que l'installation du kinésithérapeute est conditionnée à l'accord de l'ARS sur l'implantation de l'officine..

Vote pour : 12.

Abstention : 2.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU
(délibération n°02-09/09/2019)

Suite à la délibération n°01-09/09/2019, il est nécessaire de modifier le PLU, il s'agit d'une modification simplifiée pour la création d'une zone UPM (pour construction à usage de santé).

Le cabinet ARVAL a fait une proposition et sera chargé d'instruire cette modification.

Vote pour : 12.

Abstention : 2.

VIREMENT DE CREDITS POUR MODIFICATION DU PLU
(délibération n°03-09/09/2019)

Suite aux délibérations ci-dessus, il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants pour financer la modification simplifiée du PLU :

Article 202 : + 5 400 € (Arval pour 1 200 € et géomètre 4 200 €).

Article 2152 : - 5 400 €.

Vote pour : 12.

Abstention : 2.

VIREMENT DE CREDITS POUR L'INVENTAIRE
(délibération n°04-09/09/2019)

Suite aux travaux de fiabilisation de l'inventaire, Monsieur le Trésorier propose de passer les écritures suivantes et d'en prévoir les crédits au budget :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 041		Chapitre 041	
2151 :	+ 3 020 013 €	2152 :	+ 3 020 013 €
21316 :	+ 15 877 €	2128 :	+ 3 251 €
21318 :	+ 69 846 €	2158 :	+ 3 915 €
21311 :	+ 17 893 €	2181 :	+ 67 673 €
21312 :	+ 41 824 €	2135 :	+ 3 500 €
202 :	+ 10 943 €	21318 :	+ 49 184 €
2113 :	+ 27 311 €	2152 :	+ 56 271 €
	<u>3 023 807 €</u>		<u>3 023 807 €</u>

INDEMNITES DU RECEVEUR
(délibération n°05-09/09/2019)

Comme chaque année, le receveur demande de se prononcer sur l'indemnité de conseil à lui verser, le montant est calculé selon un pourcentage des chiffres du budget soit pour cette année :

488,87 € bruts et 442,29 € nets.

Vote pour : 14.

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux sur le château d'eau : Monsieur Philippe POULAIN fait part de la rénovation complète du château d'eau de Bazicourt qui a 60 ans.

L'enveloppe financière a été respectée et la remise en eau a eu lieu début septembre, il souligne que ces travaux ont été auto-financés par le syndicat des eaux car il n'y a pas de subvention possible pour la rénovation.

Rentrée scolaire : Monsieur François LAURENT informe qu'une nouvelle enseignante, Madame DEVARENNE est arrivée pour la rentrée, elle a en charge la classe de CE1.

Le nombre d'élèves est de 184 dont 31 en petite section.

Il remercie le service technique pour la rénovation de la nouvelle classe ainsi que les entreprises privées pour la prise en charge, les cloisons, de l'électricité et de l'isolation phonique.

Le RPI a investi dans des lits superposés et toutes les classes sont équipées de numérique. Madame Céline COULON occupe le poste de Madame Evelyne MONDANEL qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Restauration scolaire : Monsieur Eric BARRUET avise que 143 enfants sont inscrits au service avec une fréquentation moyenne de 105 enfants/jour.

Sur l'année scolaire 2018/2019, 15 533 repas ont été servis générant un déficit global de 6 720 € réparti comme suit : commune de Saint-Martin-Longueau pour 5 712 € et Bazicourt pour 1 008 €. L'augmentation du déficit est dû à l'abandon de l'état du financement des contrats aidés de la CCPOH.

Député Maxime MINOT : Monsieur le Maire a été saisi d'une demande de sa part, il souhaite avoir les coordonnées postales ainsi que les numéros de téléphone des membres du conseil municipal (pour le journal du Député et l'invitation aux vœux). Un mail sera envoyé à chacun avec une demande de retour sur l'accord ou pas de lui fournir ces éléments.

Périscolaire : la Caisse d'Allocations Familiales souhaite que l'on puisse accueillir 70 enfants. Des devis sont en cours pour définir si ce service sera toujours assuré au groupe scolaire ou à l'ancienne mairie.

SEZEO : Monsieur Denis MESSIO rappelle que le remplacement de lanternes boules au Poncelet a coûté 17 000 €. Le SEZEO va prendre en charge la totalité des 79 lanternes à remplacer dans la commune (coût 45 000 €), les membres du conseil municipal doivent donner leur avis sur le type de lanternes proposé par le SEZEO, sachant que ceux qui souhaitent un modèle plus cher, devront prendre en charge la différence de prix. Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents, la pose des lanternes proposées.

La commune aura à sa charge :

- les 2 500 € de remise en état des armoires (8).
- 35% soit 4 390€ pour le remplacement de 8 lanternes fluos (CIVITEC).
- 19 000 € pour des éclairages supplémentaires ou qui ont subi des dégradations.

Repas des aînés : Madame Odile CORDIER souhaite obtenir le nombre personnes du conseil municipal qui seront présentes au repas.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h55.

Michel COLLETTE	Eric BARRUET	Denis MESSIO	M-Claire VERCRUYSSSE	Nadège ROELENS
Procuration			Procuration à N.ROELENS	Procuration
François LAURENT	Odile CORDIER	Médéric PARROT	Michelle CHAMBRELENT	Isabelle FORTE
		Procuration		

Nicole DIMINO	Philippe POULAIN	Bruno PUIS	Jean-Pierre WRZUCHOL	Christine NEIVA TORRES
Procuration à M.COLLETTE		Procuration à M.PARROT		Absente